

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

REUNION PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 25'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 28 novembre 2013 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur Paul-Emile MOTTARD, Député provincial et Monsieur le Gouverneur qui arrivera en retard.

M. BERGEN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. BERGEN.- M. RASSAA.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. Jean MATHY est excusé. Mme Valérie JADOT et M. Jean-Marie VALKENERS arriveront en retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Madame JADIN est excusée et M. Denis sera absent.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M. FRANZEN est excusé et Mme PIRMOLIN sera en retard.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2013.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2013.

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2013).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Communication de Monsieur le Président.

Je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur 3 dossiers.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance d'aujourd'hui et la recharge de votre agenda.

Chaque année, la campagne « Ruban blanc » se déroule du 25 novembre au 6 décembre. Chaque année aussi, des pin's Ruban blanc sont distribués aux hommes qui en acceptant de les porter s'engagent à condamner la violence masculine à l'égard des femmes et à la dénoncer au cas où il en serait témoin.

Il est important de rappeler, encore et toujours, que la violence conjugale reste la forme la plus courante des violences faites aux femmes. Bien qu'il n'existe pas de statistiques nationales officielles, nous savons qu'une femme sur trois au moins subira au cours de sa vie, une forme de violences, le plus souvent de la part de son partenaire intime.

Plus interpellant encore, la violence conjugale est la 1ère cause de mortalité chez les femmes de la tranche d'âge 15-44 ans avant le cancer et les accidents de la route.

Depuis 7 ans maintenant, le Département des Affaires sociales, via son service Egalité des chances, œuvre à sensibiliser les citoyens en faisant passer des messages bien nécessaires.

Mais cette année, le département a choisi de distribuer,

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

outre le ruban blanc, symbole de cette campagne, des pommes d'amour avec ce message positif : « l'amour ne devrait être que douceur ». En l'occurrence, le pic de sucre qui devrait suivre sa consommation, servira de piqûre de rappel sur cette grande vérité...

Il faut noter que dans le souci de s'adresser à tous nos concitoyens, des messages en allemands sont également prévus à destination de la population germanophone comme pourront en témoigner nos collègues germanophones.

La campagne Ruban Blanc est une action conjointe de la Province de Liège et de la Ville de Liège qui ont choisi d'unir leurs efforts sur le territoire de la Ville.

Afin de diffuser le plus largement les messages de prévention, le Département des Affaires sociales a choisi de sensibiliser ce vendredi 29 novembre, les navetteurs à cette problématique. Des équipes provinciales distribueront pin's et pommes d'amour de 6 à 8 heures dans les gares de Liège, Verviers, Huy Waremme et Eupen.

Pour terminer, il faut rappeler que toutes les statistiques connues au sujet des violences faites aux femmes restent loin de la réalité. Le chiffre « noir » demeure inconnu. Que ce soit par peur de représailles ou par crainte d'être incomprises, beaucoup de femmes ne dénoncent pas encore les violences dont elles peuvent être victimes. Il en va de même pour les hommes victimes de violence de la part de leur partenaire. Véritable sujet tabou, souvent nié ou raillé, il s'agit pourtant d'une autre réalité à propos de laquelle le Département des Affaires sociales mettra également l'accent au cours d'une campagne spécifique durant l'année 2014. Merci Katty.

V.- Questions d'actualité et écrites.

Document 13-14/A03 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial concernant la demande de sortie de la Communauté germanophone de la Province de Liège avec une récupération des compétences qui y sont liées.

Document 13-14/A04 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial concernant la participation de la Province de Liège au projet « Ceinture aliment-terre-liégeoise ».

Document 13-14/A05 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial concernant l'inscription de la Province de Liège dans le projet de l'Agence wallonne pour la Promotion d'une Agriculture

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013**de Qualité (APAQ-W) d'une centrale de marchés de produits agricoles locaux pour les collectivités.**

M. LE PRESIDENT.- Trois points figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur vos bancs.

Je donne la parole à M. Pierre ERLER, Conseiller provincial pour la lecture de la première question. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame et Messieurs les membres du Collège provincial, Chers Collègues.

Dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat, la Communauté germanophone va accueillir deux grands paquets de compétences: les allocations familiales et les affaires sociales.

Les partis germanophones ont répété, maintes fois, vouloir aussi obtenir les compétences régionales sur l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le logement, la loi communale et les compétences provinciales. La revendication de tous les partis germanophones est donc clairement de sortir de la Province de Liège et de récupérer les compétences qui y sont liées, quelques budgets. Ce dossier a été à nouveau évoqué récemment dans la presse par le Ministre-Président de la Communauté germanophone.

Ma question est : le Collège provincial a-t-il analysé les demandes des partis germanophones de quitter la Province ? Si le projet devait aboutir, quelles en seraient les conséquences pour la Province, et notamment pour le personnel et les emprunts ? Quel est l'état des négociations en cours avec la Communauté germanophone ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne à présent la parole à M. le Député provincial-Président, André GILLES, pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial-Président.

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

Tout d'abord, je tiens à féliciter M. Pierre ERLER pour l'attention qu'il porte aux évolutions institutionnelles de notre pays et aux conséquences éventuelles de celles-ci pour notre Province. Un intérêt que je partage pleinement.

Cependant, il ne faut pas se tromper d'Assemblée et de débat. Les réformes institutionnelles et la gestion des compétences qui en résulte ne sont pas du ressort de notre Conseil provincial mais bien des Parlements fédéraux, régionaux et communautaires.

Pour ce qui nous concerne, il nous appartient d'appliquer les lois qui existent aujourd'hui sans, évidemment, pour autant être aveugle face à des demandes pour obtenir, dans les faits, une reconnaissance de certaines spécificités. L'édition en langue allemande de « Notre Province », « Unzere Provinz » avec son rédactionnel désormais propre aux préoccupations des citoyens de l'Est de notre Province est, me semble-t-il, un bel exemple qu'avec la bonne volonté de chacun, on peut atteindre d'excellents résultats qui satisfassent tout le monde.

Sachez que pour le Collège provincial, le soutien de la Province de Liège aux 84 Communes, pas 84.9 mais 84 qui composent son territoire s'exerce au travers de politiques diverses, toujours respectueuses des spécificités de chacune d'entre elles.

Sachez aussi qu'Amel, Büllingen, Burg-Reuland, Bütgenbach, Eupen, Kelmis, Lontzen, Raeren, Sankt-Vith, les neuf Communes qui constituent l'espace couvert par la Communauté germanophone de Belgique sont ancrées, plus que jamais, dans les projets collectifs et supracommunaux auxquels la Province de Liège apporte son expertise et les potentialités d'une institution répondant à la taille critique et nécessaire pour bon nombre de dossiers.

Tout ceci témoigne de bonnes relations. Pas un mois ne se passe, sans qu'une demande nous soit communiquée pour intensifier les liens entre les Communes germanophones et la Province de Liège. Encore aujourd'hui, au Collège, nous avons pris une décision qui vous sera soumise au prochain Conseil provincial mais qui concerne aussi, en matière culturelle par exemple, la Communauté germanophone, en tout cas, les Communes de la Communauté germanophone.

Donc, pas plus tard que la semaine dernière, le Directeur général de la Ville d'Eupen nous interrogeait en vue de connaître la faisabilité pour que les Communes germanophones puissent s'inscrire au sein du marché d'achats groupés en matière d'énergie qu'organise la Province de Liège.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

De plus, je tiens à rappeler que la Province de Liège avait conclu un accord de coopération avec la « Communauté germanophone » (dit en Allemand par M. le Député provincial-Président) et qu'un nouvel accord, cette fois tripartite entre la Province, « la Communauté et la Conférence des Communes germanophones » (phrase dite en Allemand par M. le Député provincial-Président) pour être précis et donc, comme il l'a déjà été annoncé et je le maintiens, il vous sera présenté lors de notre prochaine séance le 12 décembre. Je l'avais déjà dit à cette tribune donc, je le redis et je le confirme.

Voilà, comme disait l'humoriste, quand on entend ce qu'on entend, quand on voit ce qu'on voit, on a raison de penser ce qu'on pense. Et donc, ici, nous entendons des demandes de collaboration, nous verrons ensemble, zusammen, nous verrons ensemble des demandes de collaboration, le mois prochain, les champs d'application du projet de ce nouvel accord tripartite entre la Province, la Communauté et la Conférence des Communes germanophones, nous avons donc raison de penser que nous pouvons, ensemble, main dans la main, construire en commun un espace respectueux de chacun et je pense bien que nous allons vérifier cela et comme je l'avais d'ailleurs dit, le fait que l'accord précédent se terminait au 31 décembre 2012 et que nous approchons de décembre 2013, ne fait pas perdre le bénéfice des budgets que nous avons réservés sur l'exercice 2013 puisqu'ils sont précisément réservés et qu'ils serviront au même titre, dans un calendrier triennal, pour 13, 14 et 15, il n'y a rien de perdu, au contraire, vous verrez que cela sera amélioré.

Mais bon, chaque jour suffit sa peine, c'est pour le Conseil provincial du 12 décembre et que pense qu'à cette heure là, je pourrai vous dire que ce n'est pas simplement mon opinion mais que c'est une opinion qui est partagée par les deux autres partenaires que je viens de citer.

Je vous remercie de votre attention Monsieur le Président, Chers Collègues.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial-Président. Les questions A04 et A05 étant du ressort de Monsieur le Député provincial Robert MEUREAU ont été regroupées et pour la question A04, je donne la parole à Mme Vinciane PIRMOLIN.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Monsieur le Président, Mme PIRMOLIN va nous rejoindre dans un instant mais je me fais écho de cette excellente question et j'attends une réponse tout aussi excellente de la part du Collège.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

M. LE PRESIDENT.- Vous aurez sûrement une excellente réponse donc il n'y a pas de souci.

M. CONTENT, Conseiller provincial (de son banc).- Monsieur le Président, peut-on intervenir sur la question de Mme PIRMOLIN maintenant ou faut-il attendre qu'elle la pose ?

M. LE PRESIDENT.- La question est posée. Vous souhaitez intervenir sur cette question à la tribune ?

Vous pouvez compléter si vous le souhaitez, c'est prévu donc il n'y a pas de problème. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

C'est simplement que je veux me joindre à cette question parce que la trouve très intéressante et donc, voilà, c'est un projet que je suis avec grande attention et je peux vous dire que c'est un succès actuellement.

Que le 5 novembre, il y avait une soirée de lancement et qu'il y avait environ une centaine de participants et que donc, voilà, leur pari a été réussi et je pense qu'effectivement, la Province de Liège peut apporter certaines choses à ce projet et notamment, par exemple, au niveau des infrastructures dans lesquelles la Province de Liège a des parts, comme par exemple le marché de Liège qui a besoin d'un souffle nouveau et bien, par exemple, ça pourrait aussi être une des choses qui pourraient rentrer dans la réflexion.

Et enfin, je voudrais faire un lien éventuel avec la supracommunalité puisque on est dans ces réflexions là aussi, je pense que ce sujet là peut aussi rentrer dans des réflexions avec la supracommunalité.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Et donc, la deuxième question d'actualité A05. Je donne à présent la parole à M. José SPITS pour la lecture de la question.

M. SPITS, Conseiller provincial (de son banc).- Monsieur le Président, je crois que la question est claire donc j'attends une réponse claire de la part du Collège.

M. LE PRESIDENT.- Merci pour la question. Et je vois que M.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

Julien MESTREZ souhaiterait intervenir sur le sujet.

M. MESTREZ, Conseiller provincial (de son banc).- Monsieur le Président, si je peux intervenir sur cette question agroalimentaire, je souhaiterais le faire aussi !

M. LE PRESIDENT.- Si tout le monde veut intervenir sur des questions d'actualité, il faut le dire tout de suite sinon on n'y arrivera jamais ! Monsieur MESTREZ, rapidement alors !

M. MESTREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Effectivement, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues.

Il s'agit d'un dossier qui s'inscrit d'abord dans une perspective mondiale. Un peu partout, New York, Philadelphie, Paris, on voit réintégrer maintenant des projets de production de nourriture en ville.

Par l'utilisation des toits, par l'utilisation des espaces verts restants, pas comme on pourrait le penser dans des projets communautaires de, je dirais, sociaux ou de réintégration de personnes un peu en marge de la société mais vraiment dans des projets de production de miel, la Tour d'Argent, bien connue depuis M. Sarkozy y a mangé, la Tour d'Argent produit sur son toit son miel, aujourd'hui et maintenant ; a ses ruches, et donc, le principe même de la réintégration de l'activité productive agricole en ville s'est pas du phantasme ce sont des réalités qui sont déjà en œuvre un peu partout dans le monde et donc, ce projet initié soutenu par l'Université de Liège et par les Professeurs de l'Université de Liège, et notamment là je pense que c'est un peu jook (?), il ne faut pas faire ça notamment là où il y a de la sidérurgie mais au-delà de ce principe là, ceinture alimentaire de pouvoir réintégrer l'agriculture en ville et nos amis dans le département du Rhône, autour de Lyon, réussissent très bien ça, avec des producteurs qui alimentent les marchés de quartier à Lyon est évidemment, une proposition tout à fait intéressante dont il me paraît que la Province de Liège pourrait être partenaire et soutien avec les compétences de ses équipes scientifique et technologique.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je vois que votre question suscite des réflexions, c'est très bien. Monsieur le Député provincial-Président, vous avez la parole.

M. GILLES, Député provincial-Président (de son banc).- Monsieur le Président, avec un tel unanimisme, je ne peux que me

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

réjouir.

Ce n'est pas la première et j'espère bien que ce ne sera pas la dernière !

En fait, il y a déjà un projet qui est en cours, avec l'Enseignement de la Province de Liège et avec « Verdir » de l'Université de Liège et un dossier va arriver prochainement, les Conseillers pourront le voir, à discuter au niveau du Collège mais bon, il est à l'instruction pour le moment, mais c'est réellement un projet qui concrètement est déjà préparé, en accord avec l'Université de Liège sur la toiture de l'IPES de Seraing.

L'ébauche pour être tout à fait précis, qui montre que le projet est en cours, ou comment occuper ces toitures intelligemment dans ce sens là, donc vous voyez, les grands esprits se rencontrent et les projets sont déjà en cours. Voilà. C'est magnifique !

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial-Président pour cette information. Après ces questions et ces sous-questions, je propose quand même qu'on permette à notre Député provincial, M. Robert MEUREAU, de répondre au nom du Collège provincial. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président. Chers Collègues.

Heureusement qu'il y avait deux questions ! Je constate l'unanimité évidemment par rapport à la première et donc, tout simplement, confirmer si j'étais un peu plus compliqué je vous dirais la douzaine de communes dont proviennent les nouveaux maraîchers et tout simplement vous dire qu'un technicien spécialisé s'attache évidemment aux travaux que vous venez de souligner positivement et donc, tout simplement, il s'agit de veiller à la cohérence économique à des côté groupements (?) durables, des projets dans lesquels, s'engagent ces nouveaux maraîchers, nouveaux, voire même des jeunes ou des moins jeunes.

Tout simplement, je suis assez heureux de l'unanimité que requière ce projet et je ne serai pas plus long sur cette question.

L'autre question et bien, là au-moins, je vais faire plaisir à mes collaborateurs qui me présentent d'excellentes réponses et je la lirai donc de A à Z en ajoutant un mot, c'est : Monsieur le Conseiller provincial José SPITS, une habitude parce qu'on se connaît depuis des années, mon ami, m'interroge sur l'intérêt

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

manifesté par la Province de Liège au projet de l'APAQ-W d'une centrale de marché de produits agricoles locaux pour les collectivités.

Monsieur Spits, effectivement, en début de cette année, le Ministre Di Antonio a bien mis en place à l'APAQ-W, une cellule chargée de centraliser les marchés par appels d'offres en vue d'approvisionner les collectivités, situées en Wallonie, en produits alimentaires locaux.

L'outil développé se matérialise sous la forme d'un logiciel rassemblant les appels d'offres et offrant aux producteurs la possibilité de soumissionner sous forme électronique.

Les services agricoles ont été consultés à plusieurs reprises sur des aspects technologiques relatifs notamment au site « agricharme.be » et sur le logiciel développé en interne pour la gestion de l'approvisionnement des grandes surfaces en Province de Liège.

Les Services provinciaux ont également apporté leur éclairage sur la notion de « producteur local ». Il s'imposait en effet que les promoteurs de ce projet prennent conscience de la taille relativement modeste de beaucoup d'entreprises locales en regard des besoins énormes en volume et en régularité de certaines grandes collectivités.

Les techniciens de ce projet et des membres du Cabinet du Ministre ont finalement décidé, sur base des échanges avec les Services agricoles, de commencer une première expérience avec des produits simples : les œufs, les produits laitiers, les jus de fruits et les pommes. Katty s'en occupe particulièrement aujourd'hui.

Maintenant que le projet de l'APAQ-W est abouti, elle envisage de présenter le portail aux producteurs.

Trois réunions d'information et de démonstration à l'intention des producteurs seront programmées, en collaboration avec les Services agricoles, à partir de janvier.

En fonction de la demande du public, il pourrait également être envisagé de former les techniciens conseillers en gestion qui pourraient « coacher » les soumissionnaires.

Nous restons évidemment attentifs à ce projet et j'espère que l'attention réservée à celui-ci revêt la même unanimité que celui

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

de la question précédente. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

Document 13-14/070 : Question écrite d'un membre du Collège provincial concernant la mise en œuvre des indicateurs-experts provinciaux du cadastre.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour. J'invite M. Luc LEJEUNE à la tribune.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Monsieur le Président, je souhaiterais me joindre à la question.

M. LE PRESIDENT.- Pas de souci !

M. LEJEUNE, Conseiller provincial (à la tribune).- Je me permets de la lire comme elle est courte.

La Région wallonne a lancé un projet-pilote visant à mettre en place un pool d'indicateurs-experts provinciaux chargé d'aider les communes dans les processus d'identification des travaux à déclarer au Cadastre.

Il apparaît en effet que de nombreux immeubles ont été transformés et qu'ils ont une valeur cadastrale réelle bien plus importante que celle qui est déclarée et sur laquelle se fonde le précompte immobilier; lequel est une recette importante pour les Provinces et les Communes.

Le Collège provincial de Liège, en sa séance du 28 février 2013, a désigné deux agents en qualité d'indicateurs-experts. Ils devaient encore suivre une formation.

Les Communes ont été consultées quant à leur intérêt pour cette démarche de nature fiscale.

Merci de me dire combien de Communes ont introduit leur candidature pour ce nouveau mécanisme de contrôle et quand le travail effectif sur le terrain commencera-t-il et dans quel ordre de passage des communes ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Monsieur HODY, vous avez la parole.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, on l'attend il va arriver, Madame et Messieurs les Députés provincial, Madame la Directrice générale, Chers Collègues.

Inutile de vous faire à nouveau la démonstration de tout le mal que notre groupe pense non seulement de l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier mais aussi à ce mécanisme archaïque, injuste et inégalitaire.

Cependant, quelle que soit l'appréciation de la législation existante en cette matière, il est évident qu'une correcte perception de l'impôt et le respect de l'équité fiscale supposent que le revenu cadastral corresponde aux caractéristiques réelles du bien immobilier.

Dans le cadre de ce projet-pilote, une subvention de 125.000 € a été accordée, pour une période de 18 mois et ce, à chaque Province participante pour couvrir l'engagement de minimum deux indicateurs-experts, ainsi que les frais de fonctionnement.

Toutefois, le fait que ce subside soit limité dans le temps, le fait que les Communes, et autonomie communale oblige, soient libres d'y adhérer, le fait que surtout les Communes de « petites tailles » selon le souhait du Ministre FURLAN soient particulièrement invitées à souscrire à ce projet, le fait que le nombre d'indicateurs-experts soit assez faible, conduiront, selon nous, à une nouvelle iniquité fiscale.

Cette opération globale de mise à disposition est coordonnée par l'Association des Provinces Wallonnes et sera supervisée par un Comité de suivi où divers représentants, chaque Province sera représentée : l'APW, l'Union des Villes et des Communes, des représentants des Ministres wallons des Pouvoirs locaux et du Budget.

Je pense qu'il serait intéressant de pouvoir connaître la position du Collège sur finalement, les recettes futures éventuelles.

Le Collège a-t-il déjà une estimation des recettes escomptées ? Le Comité de suivi s'est déjà réuni et quelles sont ses prérogatives ?

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial, si ce n'est qu'on s'éloigne un petit peu de la question posée par M. LEJEUNE sur la question de la mise en œuvre des indicateurs-experts provinciaux du cadastre donc... Monsieur DRION ?

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir rappelé l'essentiel de la question.

M. LE PRESIDENT.- Je passe à présent la parole à M. Robert MEUREAU, Député provincial pour la réponse du Collège. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Chers Collègues.

Voyant plusieurs doigts se lever suite à une question préalable, je me réjouissais de l'unanimité qui régnait derrière l'initiative de la Province de Liège puisqu'elle n'est pas la seule et toutes n'ont pas suivi.

Je me rappellerai pour ce qui est au-delà de la question initiale par rapport à l'opportunité ou non du précompte immobilier, du système de taxation, de rappeler que le Gouvernement Wallon a créé un groupe de travail sur la modernisation éventuelle du type de taxation et donc, que l'ensemble du Gouvernement, en ce compris le Ministre du Logement puisqu'il est question souvent de précompte immobilier lié à des habitations, travaillera à l'essentiel de cette réforme.

Donc, le Député-Président l'a dit pour un autre sujet, la Province de Liège fait tout ce qu'elle peut pour aider les Communes et n'est pas responsable, évidemment, des décisions d'autres niveaux de pouvoir et veut jouer son rôle, le sien, rien que le sien, et en complémentarité, soit avec la Région, soit avec les Communes.

Donc, je reviens à cette question initiale de Monsieur le Conseiller Provincial Luc LEJEUNE qui m'interroge sur la mise en œuvre des indicateurs-experts provinciaux du cadastre et plus particulièrement sur le nombre de Communes candidates et le début du travail effectif sur le terrain.

Je voudrais vous remercier d'avoir posé cette question parce que, justement, elle va nous permettre de faire le point sur ce projet.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

Permettez-moi dans un premier temps de rappeler le concept.

Les Communes doivent remplir certaines obligations légales liées à la perception du précompte immobilier, je vous rappelle quand même que c'est fédéral, telles que la désignation, selon les nécessités, d'un ou plusieurs indicateurs-experts qui participent, de concert avec l'Administration du Cadastre, à la recherche des parcelles à retenir comme références et aux expertises à effectuer.

Force est de constater que le travail de collaboration entre les Communes et cette Administration fédérale est de qualité inégale.

Dans un souci d'aider les Communes dans l'accomplissement de ces tâches et afin d'intensifier les missions partenariales avec les Provinces, le Gouvernement wallon a décidé d'octroyer une subvention aux Provinces désireuses de participer à ce projet et destinée à financer un projet pilote qui vise à créer un pool d'indicateurs-experts provinciaux.

Cette subvention couvrira, pour une période de dix-huit mois, les frais de personnel et de fonctionnement liés à la constitution et à l'organisation d'un pool de minimum deux indicateurs-experts chargés d'appuyer les Communes dans leur partenariat avec l'Administration du Cadastre conformément à ce que prévoit le Code d'Impôt sur les Revenus.

Pratiquement, le pool d'indicateurs est amené à aider les Communes qui le souhaitent dans le processus d'identification des travaux non déclarés au cadastre ; ces agents agiraient pour compte des Communes, ces dernières restant responsables des contacts et du transmis des informations entre leur institution et l'Administration du Cadastre.

L'expérience sera par ailleurs encadrée et coordonnée par un représentant effectivement de l'Association des Provinces Wallonnes.

Trois Provinces ont répondu favorablement pour participer à ce projet pilote à savoir : les Provinces de Luxembourg, de Hainaut et de Liège.

Le Collège provincial a désigné, pour réaliser cette mission, deux indicateurs-experts. Ces derniers ont déjà suivi une formation de deux jours avec l'Administration du Cadastre. Une dernière séance est par ailleurs prévue les 16 et 17 décembre.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

En ce qui concerne les Communes qui vont faire partie de ce projet pilote, le Ministre Paul FURLAN, en charge de cette matière, a questionné le 30 juillet dernier les 197 Communes que comptent les trois Provinces qui adhèrent au projet.

Afin de permettre aux différents Collèges et Conseils communaux de se prononcer, un délai raisonnable leur a été laissé pour répondre à l'invitation du Ministre et ce, notamment en raison des vacances d'été.

Suite à une réunion qui s'est tenue le 6 novembre dernier au Cabinet du Ministre, il a été précisé que les listes des Communes seraient transmises dans les meilleurs délais aux Présidents des Collèges des trois Provinces.

Enfin, le souhait des différents partenaires est d'organiser, dans le courant du mois de janvier, une séance d'information dans chacune des trois Provinces afin de lancer officiellement ce projet pilote.

Pour ce qui est évidemment du résultat d'un projet-pilote qui n'a pas encore commencé, je ne pourrais évidemment vous donner aucune valeur sur les chiffres qui intéresseront à la fois d'ailleurs l'ensemble de l'intérêt public, qu'il soit fédéral, qu'il soit régional, qu'il soit provincial ou qu'il soit communal.

Comme ça, l'ensemble des pouvoirs politiques et des parties concernées seront, soit les gagnants, soit les perdants d'une telle opération. En tout cas, ce que je souhaite à travers cette opération, c'est que le citoyen soit traité de manière égale sur l'ensemble des territoires concernés.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Député provincial. Voilà, ceci clôturait les points sur les questions d'actualité et les questions écrites.

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 13-14/035 : Octroi de subventions en matière d'Enseignement - Demande de soutien de l'asbl « Les Amis de Jean Boets ».

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

Document 13-14/036 : Octroi de subvention en matière d'Enseignement - Demande de soutien de l'asbl « Association Sportive de l'Enseignement Provincial ».

Document 13-14/037 : Octroi de subventions en matière de Communication - Demande de soutien de l'asbl « Liège Gestion Centre-Ville ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour (documents 13-14/035, 13-14/036, 13-14/037). Ces points ont été regroupés à la demande de la première Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la première Commission.

Ces trois documents ayant soulevé une remarque, j'invite Mme Sabine NANDRIN, suppléant le rapporteur M. André DENIS, excusé, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme NANDRIN, rapporteur suppléant (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

La première Commission s'est réunie ce lundi 25 novembre afin d'examiner les documents cités ci-avant.

Une seule remarque d'un Commissaire a été soulevée, à savoir le peu d'éléments sur l'affectation des subventions au moment de l'octroi.

Votre première Commission vous propose d'adopter l'octroi des subventions par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP,

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 13-14/038 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents », en abrégé « CRMA » asbl - Exercice 201/Prévisions 2013.

Document 13-14/039 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Local de Promotion de la Santé de Huy-Waremme », en abrégé « C.L.P.S. - H.W. » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.

Document 13-14/073 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Contrat de Rivière Ourthe » - Exercice 2012/Prévisions 2013.

Document 13-14/074 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Liégeois de Promotion de la Santé », en abrégé « C.L.P.S. » - Exercice 2012/Prévisions 2013.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 6 et 7 de l'ordre du jour et les points 3 et 4 de l'ordre du jour complémentaire (documents 13-14/038, 13-14/039, 13-14/073, 13-14/074). Ces points ont été regroupés à la demande de la deuxième Commission.

Ces quatre documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ces quatre documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix pour et 7 abstentions que la

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 13-14/040 : Maison provinciale du Canton de Hannut - Renonciation irrévocable à la servitude d'accès à la chapelle par l'ASBL « Couvent des Sœurs du Saint-Cœur de Marie ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (documents 13-14/040).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Sylvana CAROTA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme CAROTA, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mes Chers Collègues.

Votre deuxième Commission s'est réunie ce mercredi 27 novembre afin d'examiner le document 13-14/040.

Madame la Directrice en charge du dossier expose le point et fait part aux Commissaires que par acte authentique du 11 novembre 2007, la Province de Liège est devenue propriétaire d'un immeuble à Hannut dénommé Maison provinciale du Canton de Hannut.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

En son article « Conditions spéciales - Servitudes », l'acte prévoit que la chapelle extérieure, son pourtour immédiat et son accès direct vers l'avenue seront maintenus au profit du vendeur, à savoir l'ASBL « Couvent des Sœurs du Saint-Cœur de Marie ».

L'ASBL souhaite, désormais, renoncer de manière irrévocable à la servitude dont question et prends en charge tous les frais afférents à l'acte authentique à conclure.

Suite à la présentation du point, deux questions sont posées : pourquoi cette renonciation ? Le Député répond qu'il s'agit, tout simplement, d'une décision du Couvent.

Quel est l'intérêt de cette acquisition pour la Province ? Le Député précise qu'il ne s'agit pas là d'une acquisition mais d'une renonciation qui ne changera en rien la gestion du site.

Ce dossier a été approuvé par 11 voix pour, 0 contre et 7 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Monsieur DRION.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Monsieur le Président, j'espère que le Député s'occupera quand même d'entretenir ce passage !

M. LE PRESIDENT.- Si c'est près de chez lui ! Y a-t-il d'autres intervenants ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/041 : Perspective de mise en vente de biens immobiliers sis dans le secteur de Liège - Retrait de la vente des bâtiments sis rue des Augustins, 43 et Boulevard d'Avroy, 28-30 - Mise en vente du bâtiment Saint-Etienne.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (documents 13-14/041).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Jean-Luc NIX, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. NIX, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mes Chers Collègues.

Votre deuxième Commission s'est réunie ce mercredi pour débattre du point 13-14/041 « Perspective de mise en vente de biens immobiliers sis dans le secteur de Liège - Retrait de la vente des bâtiments sis rue des Augustins, 43 et Boulevard d'Avroy, 28 et 30 - Mise en vente du bâtiment Saint-Etienne.

Après les explications de la Directrice générale et du Député sur la vente du bâtiment Saint-Etienne et la concentration des différents Services rue des Augustins, 43 et Boulevard d'Avroy 28 et 30, un membre demande depuis combien de temps la Province est propriétaire du bâtiment Saint-Etienne et à quel prix a-t-il été acheté ?

Il lui est répondu que nous sommes propriétaire depuis mars 2009 et que nous l'avons acquis à 1.240.000 € et nous le revendons à 1.350.000 €. La différence couvre évidemment les frais de permis d'urbanisme et les frais de plans qui ont été réalisés sur ce bâtiment.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

Un autre membre pose la problématique des parkings rue des Augustins. Il lui est répondu que la zone arrière serait réservée à cet effet.

Un autre membre pose la question de savoir quelle sera la surface réservée à l'OPENADO, il lui est répondu qu'un bureau et deux salles pour accueillir les parents et les enfants seront réservés à cet effet.

Votre deuxième Commission vous propose d'adopter cette résolution par 11 voix pour et 7 abstentions. Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/042 : Octroi de subventions en matière de Santé - Demande de soutien des ASBL « CVPA de Verviers » et « Fonds Léon Frédéricq ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 13-14/042).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 7 abstentions que la deuxième

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/043 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Académie de Musique Grétry », en abrégé « Académie Grétry » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.

Document 13-14/044 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Maison du Tourisme du Pays de Liège », en abrégé « MTPL » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.

Document 13-14/045 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Agence Immobilière Sociale de la Basse-Meuse », en abrégé « AIS de la Basse-Meuse » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.

Document 13-14/046 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « LOGEO Agence Immobilière Sociale », en abrégé « LOGEO AIS » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.

Document 13-14/047 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « MNEMA » - Exercice 2012/Prévisions 2013.

Document 13-14/075 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Office provincial des Métiers d'Art de Liège », en abrégé « OPMA » - Exercice 2010/Prévisions 2011.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

Document 13-14/076 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Office provincial des Métiers d'Art de Liège », en abrégé « OPMA » - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 13-14/077 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Office provincial des Métiers d'Art de Liège », en abrégé « OPMA » - Exercice 2012/Prévisions 2013.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 11, 12, 13, 14 et 15 de l'ordre du jour et les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour complémentaire (documents 13-14/043, 13-14/044, 13-14/045, 13-14/046, 13-14/047, 13-14/075, 13-14/076, 13-14/077). Ces huit points ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Ces huit documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Les documents 13-14/043, 044, 045, 046, 047, 075 et 076 n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que la troisième Commission vous propose de les adopter.

Par ailleurs, le document 13-14/077 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Vinciane PIRMOLIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme PIRMOLIN, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, les points 075 et 076 ont été examinés conjointement !

M. LE PRESIDENT.- Je vous fais confiance !

Mme PIRMOLIN, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Chers Collègues.

Votre quatrième (?) Commission s'est réunie ce 26 novembre. Les points 13-14/075 et 13-14/076 ont été examinés conjointement. Pour ces points, un Commissaire a souhaité avoir des précisions

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

quant au sens du commentaire de la Culture dans son rapport, à savoir « J'attire l'attention du Collège sur l'importance des montants confiés à l'ASBL OMPA et la complexité des procédures que cette Association doit respecter ».

Il était précisé que dans le cadre de l'organisation de la biennale Design, édition 2010-2011, l'ASBL OPMA avait fait preuve de laxisme dans le respect de ses statuts et des règles de ... (?).

Afin qu'une telle situation ne se reproduise plus, en accord avec le Directeur de la Culture, il a été décidé que dorénavant, l'ASBL ne recevrait plus de subside de la Province mais des avances de fonds et que si ces avances de fonds n'étaient pas entièrement utilisés, l'ASBL rembourserait la partie non utilisée à la Province.

Le point a été adopté par 11 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mes Chers Collègues.

J'interviens concernant les points complémentaires 5, 6 et 7 concernant le rapport d'évaluation de l'Office Provincial des Métiers d'Art de Liège.

Tout d'abord, je tiens à saluer le travail de l'administration qui a exercé un contrôle avec beaucoup de rigueur et de précision.

Elle a eu l'audace et la transparence d'indiquer par écrit ses observations, je pense que c'est un autre élément à souligner, les mesures qui ont été prises me semblent aussi des mesures pertinentes et heureuses.

Je voudrais simplement souhaiter avoir, peut être, un complément d'information du Collège sur une autre observation faite par ce fonctionnaire dirigeant qui explicite clairement que le Collège provincial doit décider s'il continue ou non à confier

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

l'organisation d'un tel événement à une ASBL, les Services de la Province étant en mesure de s'en charger.

J'aurais souhaité connaître la position du Collège sur cet élément là. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Monsieur CULOT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Sans lien aucun avec ce qui vient d'être dit, simplement sur le point 15, donc le rapport d'évaluation relatif à l'ASBL MNEMA, dire que comme beaucoup de membres de cette assemblée évidemment, je suis très sensible au travail qui est fait par cette ASBL, par les Territoires de la Mémoire de manière générale, et pour faire le lien avec les interventions d'aides et dans la mesure où je pense qu'il y a certains membres de ce Conseil qui sont membres du Conseil d'administration de cette ASBL, rappeler la grande importance à mes yeux, surtout à la veille de l'année 2014, ici c'est le rapport d'activités pour l'année 2013 et 2012, mais rappeler à la veille de l'année 2014 la commémoration du centenaire de la première Guerre mondiale, donc, combien il est important de lutter contre les extrémismes, et pas simplement l'extrémisme de droite que l'on combat tous et que cette ASBL, comme d'autres peut être, devrait avoir son attention attirée sur l'importance énorme de lutter contre toutes les formes d'extrémisme de tous sens.

Je crois qu'à la veille de cette année 2014, c'est un message très important qu'il convient de faire passer partout où on peut, et notamment de cette ASBL dont je souligne à nouveau la qualité du travail à la veille de l'inauguration de ces nouveaux locaux.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Monsieur Gérard GEORGES. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GEORGES, Conseiller provincial (de son banc).- Monsieur le

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

Président, de mon banc simplement pour informer notre Assemblée que le mardi 15 janvier 2014, à 18H, nous auront le plaisir d'être invités à l'inauguration des nouveaux bâtiments.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Je ne voudrais pas contredire mon collègue Chef de groupe mais c'est le 14 janvier et non le 15.

M. LE PRESIDENT.- Ce sera entre le 14 et le 15 alors ! Voilà, je pense qu'il n'y a pas de raison de réponse au Collège provincial ? Monsieur le Député provincial - Président, souhaitez-vous prendre la parole ?

M. GILLES, Député provincial - Président (de son banc).- Je répondrai après !

M. LE PRESIDENT.- Merci. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Il y a-t-il une demande de vote séparé ?

M. HODY, Conseiller provincial (de son banc).- Monsieur le Président, je souhaiterais qu'il n'y ait pas de vote global et que les points complémentaires 5, 6 et 7 soient scindés.

M. LE PRESIDENT.- Donc, vote séparé pour les points 5, 6 et 7. D'accord, mais pouvons-nous procéder au vote global des points 11, 12, 13, 14 et 15 ? Oui. Donc, on part sur l'ensemble des points sauf les points 5, 6 et 7.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP,
le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Nous passons maintenant au vote global des points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour complémentaires.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 13-14/048 : Don de deux œuvres d'art de Mme Nicole MEUBUS, artiste peintre liégeoise.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 13-14/048). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur M. Jean-Claude JADOT à nous en faire connaître les conclusions.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

La troisième Commission réunie ce mardi 26 novembre a donc examiné ce point relatif au don de deux œuvres d'art de Mme Nicole MEUBUS, artiste peintre de la région liégeoise.

Après un bref exposé de la motivation de cette donation par l'administration, un de nos Collègue a souhaité savoir où ces œuvres étaient exposées.

Il lui est répondu que pour le moment, elles étaient dans les ... (?) et qu'une affectation définitive serait fixée prochainement.

Notre Commission a donc approuvé par 11 voix pour et 4 abstentions ce projet de résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/049 : Modifications du Règlement Organique et du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Espace Belvaux - Nouveau R.O.I.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 13-14/049). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que la troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

Document 13-14/050 : Octroi de subventions en matière de Culture - Demande de soutien de l'asbl « CLAP ».

Document 13-14/051 : Octroi de subventions en matière de Culture - Demande d'un soutien de la Compagnie du Singe nu - Association de fait.

Document 13-14/078 : Octroi de subventions en matière de Culture - Demande de soutien de la Médiathèque d'Eupen.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 18, 19 de l'ordre du jour et point 8 de l'ordre du jour complémentaire (documents 13-14/050, 13/14-051, 13-14/078).

Ces points ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ces trois documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que la troisième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 13-14/052 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Fonds d'entraide de la Province de Liège ».

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

Document 13-14/053 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Aide et Solidarité » - Exercice 2012/Prévisions 2013.

Document 13-14/054 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et la Fondation « TADAM pour la prise en charge médicale des troubles liés aux substances psycho-actives et pour le soutien de la recherche en matière de traitement assisté par diacétylmorphine », en abrégé « Fondation TADAM » - Exercice 2012/Prévisions 2013.

Document 13-14/055 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « L'Observatoire - Revue d'action sociale et médico-sociale en région wallonne », en abrégé « L'Observatoire » asbl - Exercice 2013/Prévisions 2013.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 20, 21, 22 et 23 de l'ordre du jour (documents 13-14/052, 13-14/053, 13-14/054 et 13-14/055). Ces 4 documents ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

Ces quatre documents ont été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Les documents 13-14/052, 053 et 055 n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 14 voix pour et 4 abstentions que la quatrième Commission vous propose de les adopter.

Par ailleurs, le document 13-14/054 ayant soulevé une remarque, j'invite le rapporteur Mme Sandrine MAQUINAY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MAQUINAY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

La quatrième Commission s'est réunie ce mardi afin d'évaluer

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

le point consacré au rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province et la Fondation TADAM.

Un Commissaire attire l'attention sur ce point pour rappeler que le rapport d'évaluation du projet est à présent publié. Il aimerait connaître les suites qui seront données à ce projet.

Mme la Députée répond que le Collège est ouvert à différentes propositions. Rendez-vous est pris avec le Bourgmestre de la Ville de Liège pour évoquer les différentes possibilités, aucune piste n'est privilégiée jusqu'à présent.

La Commission vous propose d'adopter ces points par 14 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 13-14/056 : Sociétés anonymes et autres - Rapport d'activités 2012.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour (document 13-14/056). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Muriel BRODURE-WILLAIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseiller

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

provinciale.

Mme BRODURE-WILLAIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Concernant le rapport d'activité 2012 des Sociétés anonymes et autres, et particulièrement la Société de gestion du Bois Saint-Jean, un Commissaire remercie la Députée et ses Services pour la qualité du document de présentation.

Un autre Commissaire demande quel est le plan de gestion et quelles sont les perspectives d'avenir pour la Société du Bois Saint-Jean.

Monsieur PETRY lui répond qu'historiquement, la Province cédait ses parts car la Fédération Wallonie-Bruxelles injectait 1.000.000 € par an.

Une convention était signée pour l'occupation du Basket Club Liège et la Société événementielle COVADIS qui devait organiser 4 spectacles et 2 représentations sportives hors B.C. Liège. Un forfait devait être payé. COVADIS a exploité ce site pendant 2 ans mais n'en a payé qu'un seul. Après recours en justice, 75.000 € dus ont été versés.

Le Ministre des Sports à renouvelé ses membres au sein du Conseil d'administration et la crédibilité se construit peu à peu. L'achat de pendillons permettra de réduire l'espace à 2.000 places et d'organiser de plus petit événements. Dans le futur, nous devrions probablement revenir à l'équilibre.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance, le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

Document 13-14/057 : Octroi de subventions en matière Sociale - Changement d'affectation de la subvention octroyée à l'asbl « Cité

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

de l'Espoir ».

Document 13-14/058 : Octroi de subventions en matière Sociale - Soutien aux organismes agréés publics et privés d'aide aux familles fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 25 et 26 de l'ordre du jour (documents 13-14/057, 13-14/058). Ces points ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ces documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 14 voix pour et 4 abstentions que la quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 13-14/059 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Royal Football Club Liège Athlétisme », en abrégé « RFC LIEGE ATHLETISME » asbl - Exercice 2013/Prévisions 2013.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 13-14/059). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP,
le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/060 : Mise à disposition de la Commune de Lierneux d'un fonctionnaire provincial chargé de la poursuite des infractions administratives classiques (119bis NLC) et des infractions environnementales (Code de l'Environnement).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 13-14/060). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP,
le groupe ECOLO
Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/061 : Services provinciaux : Marché public de fournitures - Mode de passation et conditions de marché - Fourniture de mobilier pour les collections multimédia aux réserves du Musée de la Vie Wallonne.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (document 13-14/061). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/062 : Mise en non-valeurs de créances fiscales.

Document 13-14/063 : Mise en non-valeurs de créances dues au Centre Hospitalier Spécialisé « L'Accueil » de Lierneux.

(Voir rapports)

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

M. LE PRESIDENT.- Points 30 et 31 de l'ordre du jour (document 13-14/062, 13-14/063). Ces points ont été regroupés à la demande de la cinquième Commission.

Ces documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Le document 13-14/62 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur Mme Vinciane SOHET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SOHET, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est réunie ce 25 novembre, à l'examen du point 13-14/062 « Mise en non-valeurs de créances fiscales ». Un Commissaire a demandé si on pouvait en connaître le montant total.

Il lui est répondu que oui, un tableau reprenant ces montants est disponible à l'article 1^{er}, à savoir 2.667 € pour les établissements dangereux, 596,40 € pour les permis de chasse et 500 € pour la mitraille.

Votre cinquième Commission a adopté la résolution par 13 voix pour et 5 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mes Chers Collègues.

Des mises en non-valeurs de créances fiscales, des non-valeurs de créances, ce sont des dossiers récurrents, certains de dossiers remontent à 2005.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

Je pense que ce serait intéressant que le Collège provincial puisse peut être nous remettre un tableau dans les prochaines semaines reprenant, par institution, par service, toutes les mises en non-valeurs depuis 2000 jusqu'à ce jour, puisque nous venons par petits lots, ce serait intéressant d'avoir une synthèse.

On peut faire le calcul mais je pense que les Services, par un clic électronique, nous les donneront facilement. Merci Monsieur le Député.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur le Député provincial Robert MEUREAU.

M. MEUREAU, Député provincial (de son banc).- Nous procéderons au déclic Monsieur le Président !

M. LE PRESIDENT.- Merci pour le déclic en cette fin d'après-midi ! Voilà. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission concernant le point 30 de l'ordre du jour :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Nous passons maintenant au vote des conclusions de la Commission concernant le point 31 de l'ordre du jour :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/064 : Désignation d'un comptable des matières pour la Direction générale de la Santé et des Affaires sociales.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 13-14/064). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur M. Marc HODY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Notre cinquième Commission s'est réunie le lundi 25 novembre à 17H00 dans le cadre de la désignation d'un comptable des matières pour la Direction Générale de la Santé et des Affaires Sociales.

Un Commissaire pose la question de savoir si une des conditions obligatoires afin d'être désigné n'est-elle pas d'être un agent statutaire.

L'Administration répond que la Cour des Comptes admet de manière jurisprudentielle qu'un agent contractuel puisse être désigné.

Votre cinquième Commission a voté comme suit : 13 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/065 : Octroi de subventions en matière de Sports - Demande de soutien de l'asbl « Vélo Club Cité Jemeppe ».

Document 13-14/066 : Octroi de subventions en matière de Sports - Application de la convention liant l'asbl « Motor Club de Huy » et la Province de Liège.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 33 et 34 de l'ordre du jour (documents 13-14/065, 13-14/066). Je constate que M. André GILLES, Député provincial - Président, nous a quitté pour le moment.

(Sortie de M. André GILLES, Député provincial - Président, qui ne prendra pas part au vote).

M. LE PRESIDENT.- Ces points ont été regroupés à la demande de la cinquième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ces documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Jean-Claude JADOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Notre cinquième, réunie ce lundi 25 novembre a donc examiné ce point concernant l'octroi d'une subvention en matière de sport à l'ASBL « Vélo Club de Jemeppe ».

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

Un de nos collègues, dont je soupçonne fort que sa préoccupation première était surtout de ne pas me laisser retourner dans la Hesbaye profonde sans monter à cette tribune c'est donc fait une joie, que dis-je un immense plaisir en posant la question suivante : peut-on octroyer une liste récapitulative de l'ensemble des subventions octroyées au présent club sportif ?

Notre Député s'est empressé de nous confirmer que nous recevrons cette liste dans les prochains jours. Notre Commission a dès lors approuvé ce projet de résolution par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions.

Nos cyclistes locaux peuvent donc s'adonner en tout quiétude à leur sport favori, notre Roger veille à la bonne distribution des subsides.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Monsieur le Président, de mon banc, je constate que souvent nous octroyons des subventions à des événements importants dans notre Province.

Je souhaiterais que le Collège provincial, voire le Bureau, réfléchissent à bien vouloir y convier les membres du Conseil. Merci.

M. LE PRESIDENT.- On prend acte, c'est une excellente proposition je trouve. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

Document 13-14/071 : Rachat de 9 parts provinciales détenues dans ECETIA FINANCES S.A. et Cession à titre gratuit d'une part sociale du Capital A détenue dans ECETIA COLLECTIVITES S.C.I.R.L. - Résolution n° 2.

Document 13-14/071 : Rachat de 9 parts provinciales détenues dans ECETIA FINANCES S.A. et Cession à titre gratuit d'une part sociale du Capital A détenue dans ECETIA COLLECTIVITES S.C.I.R.L. - Résolution 1.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 1 et 9 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/071, 13-14/071).

Le document 13-14/071 Résolution I a été soumis à l'examen de la quatrième Commission en date du 26 novembre et le document 13-14/071 Résolution n°II a été soumis à l'examen du Bureau.

Sur ces deux documents, on peut passer au vote. M. DRION, vous souhaitez intervenir ?

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Nous sommes d'accord que l'on vote sur les complémentaires 1 et 2 d'une part et sur le 9 d'autre part ?

M. LE PRESIDENT.- Oui. Donc 1 et 9 ! On peut avoir un vote distinct. On commence par le point complémentaire 1 de l'ordre du jour.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

Point complémentaire 9, document 13-14/071 :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

En ce qui concerne la quatrième Commission, j'invite à la tribune pour vous donner quelques explications relatives au document 13-14/71 - Résolution 1... Ah ! Je vois qu'il manque une feuille dans mon aide mémoire, ce n'est pas grave. On continue nos travaux.

Document 13-14/072 : Modification de la représentation provinciale au sein des A.S.B.L. « Centre de Réadaptation au Travail d'Abbe-Scry (C.R.T.) », « Cultur'ama (Centre culturel d'Amay) » et « Centre culturel de Soumagne ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/072). Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par consensus que le Bureau du Conseil vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2013

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte la résolution.

VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2013, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. Je vous rappelle que la prochaine réunion du Conseil provincial est programmée le jeudi 12 décembre 2013 à 15H00.

La réunion publique est levée à 16 H 35'.

IX.- Huis clos

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la Salle.

